
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 12 MARS 1998

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 12 mars 1998*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 408 Loi n^o 1 sur les crédits, 1998-1999

n^o 414 Loi concernant la négociation d'ententes relatives à la réduction des coûts de main-d'oeuvre dans le secteur municipal

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.